

PAR COURRIEL

Québec, le 21 octobre 2024

Monsieur Guillaume Gendron
Porte-parole
Ville de Contrecoeur
gendrong@ville.contrecoeur.qc.ca



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Objet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur – Question complémentaire – DQ6

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **23 octobre 11 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

1. Dans sa modélisation des conséquences, l'initiateur indique que dans le cas de l'inflammation d'un rejet de réservoir d'huile ou de solvant sur sa propriété, les efforts de lutte contre l'incendie doivent débuter dans les 20 minutes pour en limiter le rayon d'impact et les conséquences (PR.5.2, p. 904 PDF). M. Isabelle a mentionné en séance publique que le schéma de couverture de risques d'incendie exige une force de frappe de 15 pompiers en 25 minutes pour les bâtiments et sites qui représentent un risque de catégorie 4, tels que ceux de Triumvirate (DT3, p. 44-45).
 - a. Quel est l'avis du service de sécurité incendie sur l'hypothèses d'intervention dans les 20 minutes posées par l'initiateur, compte tenu des exigences du schéma de couverture de risques d'incendie ?
 - b. Veuillez confirmer si le délai d'intervention de 20 minutes est jugé approprié pour la nature du projet et des risques d'incendie qu'il représente. Veuillez expliciter.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission